

UTIR VAL LIGERIEN

REÇU LE 18 AVR. 2023 DDT-SAUH-BDSE

Affaire suivie par : Frédérique LIBERT T :03 86 28 81 31

Mail: frederique.libert@nievre.fr

Réf.: FL / 2023-107

Cosne-Cours-Sur-Loire, le 7 Avril 2023

DDT 58

2, Rue des Pâtis BP 30069

58020 NEVERS Cedex

Objet: PC 058 122 23 A0001

Cadastre: Parcelles B925 – 946 - 950 Réf: Votre courrier du 30 Mars 2023 Commune de GARCHY

RD 1

Madame,

En réponse à votre courrier cité en référence, je vous informe que l'accès au terrain se fera par l'accès déjà existant (parcelle B925). Aucun nouvel accès direct à ce site depuis la RD1 ne sera autorisé.

Également il faudra prévoir un état des lieux (constat contradictoire avec les services de l' UTIR de Cosne) des routes Départementales utilisées comme itinéraires d'approvisionnement du chantier.

Pour l'accès à ce terrain, le pétitionnaire devra faire au préalable une demande de permission de voirie auprès de notre service. Il conviendra de vérifier l'état de la buse existante et prévoir son nettoyage pour le rétablissement de l'écoulement des eaux si nécessaire. Des têtes de sécurité de part et d'autre de la buse devront être installées.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux.

A. CORDEIRO

P/Le Directeur de l'Unité Territoriale,

